



Mairie de Combs-la-Ville  
Place de l'Hôtel de Ville  
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex  
Tel. : 01 64 13.16.00  
Fax : 01 60.18.06.15

## ARRETE n° 2023 / 94 - A

### REOUVERTURE CHANTIER SITUE 32-38 RUE PAUL GAUGUIN

LE MAIRE,

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

VU Les arrêtés N°2023/06 A, 2023/57 A et 2023/68 A, délivrés aux entreprises SARL GUILLAUMEE et RPC, notamment ses préconisations en matière de circulation de poids-lourds et d'occupation du domaine public,

CONSIDERANT Le constat fait par la Police Municipale le 6 février 2023 à 9h30, constatant, sur le chantier, des désordres de nature à le faire fermer,

CONSIDERANT Le constat fait par les services techniques le 13 février 2023 à 9h00, constatant qu'il a été mis fin aux désordres liés à la sécurité,

CONSIDERANT Qu'il a été constaté le 13 février 2023 que l'entreprise **SARL GUILLAUMEE**, domiciliée **1275, route de Condé – 77100 MAREUIL-LES-MEAUX**, et l'entreprise **RPC**, domiciliée **278, rue de Rosny – 93100 MONTREUIL** se sont mises en conformité au vu des infractions constatées le 6 février 2023 à 9h30,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'arrêté de fermeture de chantier n° 2023/78 A est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera notifié contre décharge au bénéficiaire des travaux susvisés.

**ARTICLE 3 :** Les entreprises **SARL GUILLAUMEE** et **RPC** sont autorisées à reprendre l'activité de leur chantier à compter de la notification du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Le Commissaire central de la circonscription d'Agglomération de Melun Val de Seine,  
Monsieur Le Chef de service de Police Municipale,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 15 février 2023

Le Maire



Guy GEOFFROY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Guy Geoffroy", written over the printed name. The signature is stylized and includes a long vertical stroke at the end.